

FORVIS MAZARS SA

ERNST & YOUNG et Autres

Teréga SA

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

FORVIS MAZARS SA
Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris-La Défense cedex
S.A. à directoire et conseil de surveillance
au capital de € 8 320 000
784 824 153 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Teréga SA

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Teréga SA,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Teréga SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

■ Actif immobilisé

Risque identifié	Notre réponse
Au 31 décembre 2024, l'actif immobilisé s'élève à M€ 2 001, soit 74 % des actifs de votre société. Il est constitué d'investissements relatifs au transport de gaz pour un montant de M€ 1 521 et au stockage pour M€ 480, tel que cela est présenté dans la note « Immobilisations transport et stockage » de l'annexe aux comptes annuels. Ces immobilisations sont une composante essentielle de la détermination du revenu autorisé pour les activités transport et stockage, qui sont des activités régulées. Immobilisations relatives au transport Le montant des acquisitions d'immobilisations de transport comptabilisées au titre de l'exercice 2024 s'élève à M€ 101. Les immobilisations relatives au transport sont principalement composées de canalisations et de postes de livraison. Les ouvrages de transport sont soumis à autorisation ministérielle, préfectorale et, le cas échéant, à l'autorisation des autres organes compétents. Pour chaque projet et en application des dispositions des articles L. 134-3 et L. 431-6 du Code de l'énergie, les gestionnaires de réseaux de transport de gaz, dont votre société fait partie, doivent transmettre leurs programmes annuels d'investissements à la	Notre approche d'audit concernant les immobilisations liées au transport a consisté à : ▶ analyser les délibérations de la CRE et, le cas échéant, des autres organes compétents pour identifier les projets d'investissements et les dépassements qui n'ont pas été approuvés par la CRE et, le cas échéant, les autres organes compétents et identifier le traitement comptable retenu pour ces projets ; ▶ analyser, par entretiens avec la direction et sur un échantillon de projets, les investissements effectués, leur degré d'avancement, les autorisations obtenues ou en cours et les méthodes de comptabilisation, et corroborer ces éléments en examinant notamment la documentation juridique et technique disponible ; ▶ tester, par sondages, les mises en service d'immobilisations et notamment les dépenses d'investissements approuvées par la CRE et, le cas échéant, par les autres organes compétents ; ▶ analyser les immobilisations en cours et examiner si les projets abandonnés, le cas échéant, ont été dépréciés ;

Commission de régulation de l'énergie (« CRE ») et, le cas échéant, aux autres organes compétents pour approbation. Dès lors, seuls les coûts ayant été approuvés sont comptabilisés en immobilisations, les autres étant comptabilisés en charges d'exploitation.

Nous avons considéré que l'évaluation des immobilisations de transport est un point clé de l'audit en raison (i) de leur importance significative dans les comptes de votre société, (ii) du risque que la CRE et, le cas échéant, les autres organes compétents n'approuvent pas les programmes d'investissements ni les dépassements de budget, cette situation entraînant la comptabilisation des investissements relatifs au transport non approuvés en tant que dépenses opérationnelles et (iii) de leur caractère déterminant dans le calcul du revenu autorisé.

Immobilisations relatives au stockage

Le montant des acquisitions d'immobilisations de stockage comptabilisées au titre de l'exercice 2024 s'élève à M€ 53.

Les investissements de stockage comprennent principalement du gaz coussin, des puits et des stations de compression. Ces actifs sont placés sous un régime de concessions soumis à l'approbation par décret du ministère de la Transition écologique et solidaire. La durée des concessions est généralement de vingt-cinq ans. Comme précisé dans la note « Immobilisations corporelles » de l'annexe aux comptes annuels, la concession de Lussagnet arrivera à échéance le 1^{er} janvier 2043 et celle d'Izaute le 25 octobre 2030.

Les immobilisations de stockage sont amorties comme précisé dans la note « Immobilisations corporelles » de l'annexe aux comptes annuels selon des durées indépendantes de la durée de la concession, détaillées dans la note précitée. En cas de non-renouvellement de la concession, les immobilisations relatives à la concession devraient faire l'objet d'un amortissement accéléré.

Nous avons considéré l'évaluation des immobilisations de stockage comme un point clé de l'audit en raison (i) de leur importance significative dans les comptes de votre société et compte tenu des éléments de jugement nécessaires pour déterminer leur durée d'amortissement, nonobstant les durées de concession et (ii) de leur caractère déterminant dans le calcul du revenu autorisé.

- vérifier le rapprochement entre la base des immobilisations en comptabilité avec la Base d'Actif Régulé (« BAR ») déclarée auprès de la CRE.

Pour l'appréciation du risque concernant les investissements liés au stockage, nous avons :

- pris connaissance et examiné les procédures de prise d'inventaire ;
- apprécié les durées d'amortissement retenues au regard des modalités figurant à ce titre dans l'annexe aux comptes annuels ;
- analysé les documentations juridiques et contractuelles des droits de concession et les dates de fin de concession ;
- estimé la durée de vie des immobilisations compte tenu des données historiques à notre disposition et de notre expérience du secteur d'activité.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

- Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

- Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4 et L. 22-10-10 du Code de commerce.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

- Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Teréga SA par votre assemblée générale du 25 mai 2023 pour le cabinet FORVIS MAZARS SA et du 23 septembre 2013 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2024, le cabinet FORVIS MAZARS SA était dans la deuxième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la douzième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

■ Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L. 821-34 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense, le 5 mai 2025

Les Commissaires aux Comptes

FORVIS MAZARS SA

ERNST & YOUNG et Autres

DocuSigned by:
COUURIER David
4EE312DD73B34BF...

David Couturier



Laurent Vitse



**COMPTES SOCIAUX
TEREGA SA 2024**

BILAN ACTIF

En milliers d'euros

	31/12/2024		31/12/2023	
	Brut	Amortissem ents Provisions	Net	Net
Frais de développement	20 770	11 928	8 842	8 103
Concessions,brevets et droits similaires	147 522	110 585	36 937	38 599
Autres immobilisations incorporelles	668	668	-	-
Immobilisations Incorporelles en cours	3 360	-	3 360	3 628
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	172 321	123 182	49 140	50 330
Terrains	28 144	15 605	12 540	12 605
Constructions	117 343	53 894	63 450	61 835
Installations techniques, matériel	3 426 332	1 617 710	1 808 622	1 739 233
Autres immobilisations corporelles	12 656	8 718	3 938	4 563
Immobilisations Corporelles en cours	61 874	-	61 874	84 363
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 646 350	1 695 927	1 950 423	1 902 598
Autres participations	333	-	333	332
Autres immobilisations financières	708	-	708	119
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	1 041	-	1 041	450
ACTIF IMMOBILISÉ	3 819 712	1 819 108	2 000 604	1 953 379
Matières premières, approvisionnements	45 773	4 973	40 800	36 905
STOCK	45 773	4 973	40 800	36 905
Avances et acomptes versés sur commandes	76	-	76	9
Clients et Comptes Rattachés	51 862	967	50 895	63 501
Autres créances	5 450	-	5 450	3 615
CRÉANCES	57 312	967	56 345	67 116
Disponibilités	572 247	-	572 247	22 667
DISPONIBILITÉS	572 247	-	572 247	22 667
Charges constatées d'avance	189	-	189	394
ACTIF CIRCULANT	675 597	5 940	669 656	127 090
Frais d'émission d'emprunt à étaler	16 565	-	16 565	14 572
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Actif	10 207	-	10 207	-
TOTAL ACTIF	4 522 081	1 825 049	2 697 032	2 095 042

BILAN PASSIF

En milliers d'euros

	31/12/2024	31/12/2023
Capital social ou individuel	17 579	17 579
Primes d'émission, de fusion, d'apport	12	12
Ecart de réévaluation	109	109
Réserve légale	1 758	1 758
Réserves statutaires ou contractuelles	131	131
Autres réserves	171	171
Report à nouveau	-	-
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (BÉNÉFICE OU PERTE)	105 889	96 713
Acompte sur dividendes en instance d'affectation	(47 705)	(47 002)
Subventions d'investissement	42 811	44 120
Provisions réglementées	448 276	414 085
CAPITAUX PROPRES	569 030	527 676
Provisions pour risques	1 024	762
Provisions pour charges	1 307	1 593
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2 331	2 355
Autres emprunts obligataires	2 017 301	1 410 435
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	51	51
Emprunts et dettes financières divers	9 321	49 530
DETES FINANCIÈRES	2 026 673	1 460 016
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	43 124	41 999
Dettes fiscales et sociales	38 114	35 236
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	17 609	27 680
Autres dettes	151	79
DETES D'EXPLOITATION	98 997	104 994
DETES TOTALES	2 125 671	1 565 011
TOTAL PASSIF	2 697 032	2 095 042

COMPTE DE RÉSULTAT

En milliers d'euros

	31/12/2024			31/12/2023
	France	Exportation	Total	
Production vendue de biens	28 990	-	28 990	198 013
Production vendue de services	487 544	-	487 544	493 584
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	516 534	-	516 534	691 597
Production immobilisée			153 832	172 426
Subventions d'exploitation			21	21
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			681	575
Autres produits			63	436
PRODUITS D'EXPLOITATION			671 131	865 055
Achats matières premières & aut. approvisionnements (y.c. droits de douane)			42 747	244 191
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			(3 956)	(10 499)
Autres achats et charges externes			212 322	224 935
Impôts, taxes et versements assimilés			10 864	11 198
Salaires et traitements			55 052	52 084
Charges sociales			27 411	26 665
Dotations d'exploitation aux amortissements sur immobilisations			106 658	108 742
Dotations d'exploitation aux provisions sur actif circulant			251	340
Pour risques et charges : dotations aux provisions			279	345
Autres charges			6 751	5 771
CHARGES D'EXPLOITATION			458 379	663 771
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			212 752	201 284
Produits financiers de participations			-	16
Autres intérêts et produits assimilés			7 064	1 340
PRODUITS FINANCIERS			7 064	1 356
Dotations financières aux amortissements et provisions			2 469	1 895
Intérêts et charges assimilées			34 279	27 293
CHARGES FINANCIÈRES			36 748	29 188
RÉSULTAT FINANCIER			(29 685)	(27 831)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS			183 067	173 452

COMPTE DE RÉSULTAT (SUITE)

En milliers d'euros

	31/12/2024	31/12/2023
Produits exceptionnels sur opérations en capital	-	396
Reprises sur provisions et transferts de charges	10 709	9 966
PRODUITS EXCEPTIONNELS	10 709	10 362
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0	-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	92	202
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	44 900	47 816
CHARGES EXCEPTIONNELLES	44 991	48 018
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(34 283)	(37 655)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	6 108	5 600
Impôts sur les bénéfices	36 788	33 484
TOTAL DES PRODUITS	688 903	876 773
TOTAL DES CHARGES	583 014	780 060
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	105 889	96 713

FAITS MARQUANTS

- Nouveau cadre tarifaire -

L'année 2024 est marquée par l'entrée en vigueur au 1er avril 2024 des nouveaux tarifs ATRT8 et ATS3, pour une durée de 4 ans. Ces tarifs ont été définis par la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) par le biais des délibérations finales 2024-22 et 2024-21 du 30 janvier 2024.

La Commission de Régulation de l'Énergie a fait évoluer le cadre tarifaire pour les actifs qui sont entrés dans la base d'actifs régulés (BAR) à partir de 2024 avec deux changements :

- la rémunération des nouveaux actifs se fait avec un taux de CMPC nominal alors que la rémunération s'effectuait jusqu'à lors avec un taux de CMPC réel appliqué à une base d'actifs réévaluée de l'inflation chaque année ;
- la réduction des durées d'amortissement de certaines catégories d'actifs avec le passage d'une durée d'amortissement des nouvelles canalisations et des nouveaux puits, cavités et collectes de 50 à 30 ans.

La société a ainsi modifié les durées d'amortissement des biens concernés prenant en considération les enjeux liés à la transition énergétique énoncés dans la nouvelle régulation tarifaire. La durée d'amortissement des actifs de même nature antérieurs à la révision tarifaire n'a pas été modifiée car les mécanismes de la régulation tarifaire confortent le maintien de cette durée correspondant au rythme de prise en compte dans les tarifs futurs.

- Emission d'emprunt Obligataire -

Le groupe a mis en place au premier semestre 2023 un swap de taux d'intérêt à départ décalé pour le refinancement de la souche obligataire arrivant à échéance en août 2025.

Teréga SA a réalisé le 17 septembre 2024 une émission obligataire à taux fixe d'une durée de dix ans sur le marché européen cotée Euronext Paris, pour un montant nominal de 600 millions d'euros.

Le swap a été résilié le 17 septembre 2024 et a une maturité de 7 ans. La soulte (issue de la juste valeur à la clôture du swap) payée par Teréga SA est étalée sur la durée de couverture au compte de résultat.

- CRCP -

Conformément aux dispositions de l'article L. 452-2 du code de l'énergie, la CRE fixe les méthodes pour établir les tarifs d'utilisation des réseaux de gaz. Ces tarifs, qui couvrent l'ensemble des coûts supportés par leurs gestionnaires, sont établis en prenant notamment en considération :

- les charges d'exploitation nécessaires au bon fonctionnement et à la sécurité des réseaux et des installations ;
- les charges de capital (amortissement et rémunération des actifs des transporteurs, des distributeurs, des terminaux méthaniers et des opérateurs de stockage).

Ils sont calculés à partir d'hypothèses de charges et de produits établies pour l'ensemble de la période tarifaire. Ces hypothèses présentent des incertitudes lors de la définition des tarifs, ces derniers disposent d'un mécanisme dit CRCP (compte de régularisation des charges et des produits) permettant de corriger, pour des postes préalablement identifiés, les écarts entre les charges et produits prévisionnels et ceux réellement constatés.

Afin d'assurer une meilleure comparabilité des comptes des opérateurs européens, la norme IFRS 14, publiée par l'IASB en janvier 2014, est en cours de mise à jour avec une réflexion concernant le fonctionnement du mécanisme dit CRCP. Cette réflexion pourrait avoir des impacts sur l'arrêté et la présentation des comptes établis en normes françaises.

A date, la position de Teréga conduit à constater les régularisations l'année de leur constatation. Cette position pourrait être revue en fonction des éléments de doctrine à paraître.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

ENTITÉ PRÉSENTANT LES ÉTATS FINANCIERS

Teréga SA est une entreprise domiciliée en France, dont le siège social est à Pau, 40 avenue de l'Europe. Le groupe Teréga a pour mission d'offrir et de développer, sur le marché européen, un service de transport et de stockage de gaz naturel.

Les états financiers consolidés de la Société et de ses filiales sont établis par Teréga Holding. Un sous palier de consolidation est également établi aux bornes de la société Teréga SAS.

PRINCIPES COMPTABLES

La situation a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2024.

La situation au 31 décembre 2024 a été établie conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général, mis à jour par le règlement ANC n° 2020-05 du 24 juillet 2020 et n° 2020-09 du 4 décembre 2020.

Les conventions générales comptables et adaptations professionnelles (C. Com R. 123-180 et PCG art.531.1) ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes retenues pour cette période n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

La charge d'impôt comptabilisée au 31 décembre 2024 est calculée en appliquant un taux de 25,83% au résultat fiscal arrêté à cette même date.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Valeurs brutes

Sont inscrits au compte d'immobilisations incorporelles les logiciels et brevets acquis et créés par la société. Ils sont amortis sur leur durée probable d'utilisation. Figurent également à ce compte des droits de transit dans des réseaux de tiers amortis sur 10 ans. Enfin, des frais de développement sont également immobilisés.

Amortissements

	DURÉE SOCIALE	DURÉE FISCALE
FRAIS DE DÉVELOPPEMENT	5 ANS	5 ANS
BREVETS	5 ANS	5 ANS
LOGICIELS	5 ANS	3 ANS
DROIT DE TRANSIT	10 ANS	15 ANS

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Valeurs brutes

Les immobilisations corporelles sont portées à leur coût d'acquisition ou de production, à l'exception de certains terrains acquis avant le 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation.

Les immobilisations relatives au transport sont principalement composées de canalisations et de postes de livraison. Les ouvrages de transport sont soumis à autorisation ministérielle, préfectorale et, le cas échéant, à l'autorisation des autres organes compétents. Pour chaque projet et en application des dispositions des articles L. 134-3 et L. 431 6 du Code de l'énergie, les gestionnaires de réseaux de transport de gaz, doivent transmettre leurs programmes annuels d'investissements à la Commission de régulation de l'énergie (« CRE ») et, le cas échéant, aux autres organes compétents pour approbation. Dès lors, seuls les coûts ayant été approuvés sont comptabilisés en immobilisations, les autres étant comptabilisés en charges d'exploitation.

Les investissements de stockage comprennent principalement du gaz coussin, des puits et des stations de compression.

Par décret du ministère de la Transition écologique et solidaire du 12 décembre 2006, la concession de stockage de gaz d'Izauthe a été prolongée pour une durée de 25 ans à compter du 26 octobre 2005 et jusqu'au 25 octobre 2030.

Par décret du ministère de la Transition écologique et solidaire du 8 décembre 2017, la concession de stockage de gaz de Lussagnet a été prolongée pour une durée de 25 ans à compter du 31 décembre 2017 et jusqu'au 1er janvier 2043.

Amortissements

Les immobilisations sont amorties selon la durée de vie du bien.

	DURÉE SOCIALE	DURÉE FISCALE
MATÉRIEL INFORMATIQUE	5 ANS	3 ANS
MATÉRIEL ET OUTILLAGE	10 ANS	5 ANS
MATÉRIEL DE TRANSPORT	10 ANS	5 ANS
MATÉRIEL TELECOM	10 ANS	5 ANS
AMÉNAGEMENTS TERRAINS	10 ANS	10 ANS
AMÉNAGEMENTS INSTALLATIONS GÉNÉRALES	10 ANS	10 ANS
AMÉNAGEMENTS DES BÂTIMENTS	10 ANS	10 ANS
AMÉNAGEMENTS INSTALLATIONS SOL AUTRUI	10 ANS	10 ANS
MOBILIER DE BUREAU	10 ANS	10 ANS
POSTES DE COMPTAGE	30 ANS	15 ANS
INSTALLATIONS TECHNIQUES	10 ANS	10 ANS
STATIONS DE COMPRESSION – RACC. SECTIONNEMENT	ENTRE 10 ET 30 ANS	ENTRE 5 ET 15 ANS
BÂTIMENTS	ENTRE 10 ET 25 ANS	ENTRE 10 ET 25 ANS
IMMEUBLES SUR SOL AUTRUI	25 ANS	25 ANS
SONDAGES SOUTERRAINS	25 ANS	25 ANS
GAZ COUSSIN	25 ANS	25 ANS
CANALISATIONS PRINCIPALES	ENTRE 30 ET 50 ANS	ENTRE 17 ET 25 ANS
STATION GNV	ENTRE 15 ET 30 ANS	ENTRE 15 ET 30 ANS
UNITE AUTO-ENERGIE	30 ANS	30 ANS
INSTALLATIONS TECHNIQUES LONG TERME	30 ANS	30 ANS
BRANCHEMENTS	ENTRE 30 ET 50 ANS	ENTRE 17 ET 25 ANS

La modification des durées d'amortissements, réalisée en 2008, a créé un écart entre les durées fiscales et sociales, et génère de ce fait la comptabilisation d'amortissements dérogatoires, pour un montant de 448 276 milliers d'euros au 31 décembre 2024.

Les immobilisations de stockage sont amorties selon des durées indépendantes de la durée de concession. En cas de non-renouvellement de la concession, les immobilisations relatives à la concession devraient faire l'objet d'un amortissement accéléré. A ce jour, Teréga n'identifie pas de risque d'amortissement accéléré.

La Commission de Régulation de l'Énergie fait évoluer le cadre tarifaire pour les actifs qui entreront dans la Base d'Actifs Régulés (BAR) à partir de 2024 avec notamment la réduction des durées d'amortissement des nouveaux actifs à durée de vie longue, soit le passage d'une durée d'amortissement des nouvelles canalisations de 50 à 30 ans.

Le cadre de régulation des actifs entrés dans la BAR antérieurement n'est pas modifié.

Variation des immobilisations et des amortissements

Tableau des immobilisations au 31/12/2024 (En milliers d'euros)

		VALEURS BRUTES AU 31/12/2023	AUGMEN- TATIONS	DIMINUTIONS, CESSIONS	ACTIVATIONS	VALEURS BRUTES AU 31/12/2024
Frais de développement		16 522	-	-	4 248	20 770
Concessions Brevets Droits similaires		145 197	-	(8 639)	10 965	147 523
Autres Immobilisations Incorporelles		668	-	-	-	668
Immobilisations incorporelles en cours		3 628	14 946	-	(15 214)	3 360
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		166 015	14 946	(8 639)	0	172 321
Terrains		27 416	-	-	729	28 145
dont réévaluation		109	-	-	-	109
Constructions	Sol propre	78 906	-	-	2 943	81 849
	Sol d'autrui	-	-	-	-	-
	Installations générales	34 401	-	(3 408)	4 501	35 494
Installations Techniques, Matériel et Outillage		3 275 898	-	(2 224)	152 659	3 426 333
Autres immobilisations corporelles	Installations générales	586	-	-	9	595
	Matériel de transport	973	-	-	74	1 047
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	11 037	-	(484)	460	11 013
Immobilisations corporelles en cours		84 363	138 886	-	(161 374)	61 875
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		3 513 580	138 886	(6 116)	(0)	3 646 351
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		450	590	-	-	1 041

TOTAL	3 680 045	154 422	(14 755)	-	3 819 713
--------------	------------------	----------------	-----------------	----------	------------------

Tableau des amortissements au 31/12/2024 (En milliers d'euros)

		AMORTISSEMENTS AU 31/12/2023	DOTATIONS	REPRISES	AMORTISSEMENTS AU 31/12/2024
Frais de développement		8 419	3 509	-	11 928
Concessions Brevets Droits similaires		106 598	12 627	(8 639)	110 586
Autres Immobilisations Incorporelles		668	-	-	668
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		115 685	16 136	(8 639)	123 182
Terrains		14 811	794	-	15 605
Constructions	Sol propre	31 248	3 036	-	34 284
	Sol d'autrui	-	-	-	-
	Install générales	20 225	2 793	(3 408)	19 610
Installations Techniques, Matériel et Outillage		1 536 666	83 178	(2 133)	1 617 711
Autres immobilisations corporelles	Installations générales	571	2	-	573
	Matériel de transport	287	123	-	410
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	7 175	1 044	(484)	7 735
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		1 610 983	90 970	(6 025)	1 695 928
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		-	-	-	-
TOTAL		1 726 668	107 106	(14 664)	1 819 110

Tableau des immobilisations au 31/12/2024 - **Activité Transport** (En milliers d'euros)

		VALEURS BRUTES AU 31/12/2023	AUGMEN- TATIONS	DIMINUTIONS, CESSIONS	ACTIVATIONS	VALEURS BRUTES AU 31/12/2024
Frais de développement		12 313	-	-	4 159	16 473
Concessions Brevets Droits similaires		104 353	-	(5 882)	7 900	106 372
Autres Immobilisations Incorporelles		668	-	-	-	668
Immobilisations incorporelles en cours		3 384	11 647	-	(12 060)	2 971
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		120 719	11 647	(5 882)	-	126 484
Terrains		10 872	-	-	149	11 021
<i>dont réévaluation</i>		109	-	-	-	109
Constructions	Sol propre	46 700	-	-	303	47 003
	Sol d'autrui	-	-	-	-	-
	Installations générales	20 520	-	(2 572)	2 137	20 086
Installations Techniques, Matériel et Outillage		2 321 221	-	(2 038)	72 370	2 391 552
Autres immobilisations corporelles	Installations générales	11	-	-	7	18
	Matériel de transport	841	-	-	29	870
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	7 868	-	(345)	322	7 845
Immobilisations corporelles en cours		35 923	88 961	-	(75 317)	49 568
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		2 443 956	88 961	(4 954)	(0)	2 527 963
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		410	590	-	-	1 000
TOTAL		2 565 085	101 198	(10 836)	(0)	2 655 447

Tableau des amortissements au 31/12/2024 - **Activité Transport** (En milliers d'euros)

		AMORTISSEMENTS AU 31/12/2023	DOTATIONS	REPRISES	AMORTISSEMENTS AU 31/12/2024
Frais de développement		6 034	2 712	-	8 746
Concessions Brevets Droits similaires		77 068	8 809	(5 882)	79 995
Autres Immobilisations Incorporelles		668	-	-	668
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		83 770	11 521	(5 882)	89 409
Terrains		3 500	189	-	3 689
Constructions	Sol propre	18 742	1 836	-	20 578
	Sol d'autrui	-	-	-	-
	Install générales	11 835	1 790	(2 572)	11 053
Installations Techniques, Matériel et Outillage		958 554	47 228	(1 946)	1 003 835
Autres immobilisations corporelles	Installations générales	0	1	-	2
	Matériel de transport	258	109	-	367
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	5 037	772	(345)	5 464
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		997 926	51 924	(4 863)	1 044 988
TOTAL		1 081 696	63 445	(10 745)	1 134 397

Tableau des immobilisations au 31/12/2024 - **Activité Stockage** (En milliers d'euros)

		VALEURS BRUTES AU 31/12/2023	AUGMEN- TATIONS	DIMINUTIONS, CESSIONS	ACTIVATIONS	VALEURS BRUTES AU 31/12/2024
Frais de développement		4 209	-	-	88	4 297
Concessions Brevets Droits similaires		40 844	-	(2 757)	3 065	41 151
Autres Immobilisations Incorporelles		-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours		244	3 299	-	(3 154)	389
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		45 297	3 299	(2 757)	(0)	45 837
Terrains		16 544	-	-	579	17 123
<i>dont réévaluation</i>		-	-	-	-	-
Constructions	Sol propre	32 206	-	-	2 640	34 846
	Sol d'autrui	-	-	-	-	-
	Installations générales	13 881	-	(837)	2 364	15 408
Installations Techniques, Matériel et Outillage		954 678	-	(187)	80 289	1 034 780
Autres immobilisations corporelles	Installations générales	575	-	-	3	578
	Matériel de transport	131	-	-	46	177
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	3 170	-	(140)	138	3 168
Immobilisations corporelles en cours		48 440	49 925	-	(86 058)	12 307
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		1 069 625	49 925	(1 163)	(0)	1 118 386
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		41	-	-	-	41
TOTAL		1 114 962	53 224	(3 920)	(0)	1 164 264

Tableau des amortissements au 31/12/2024 - **Activité Stockage** (En milliers d'euros)

		AMORTISSEMENTS AU 31/12/2023	DOTATIONS	REPRISES	AMORTISSEMENTS AU 31/12/2024
Frais de développement		2 385	797	-	3 182
Concessions Brevets Droits similaires		29 530	3 818	(2 757)	30 591
Autres Immobilisations Incorporelles		-	-	-	-
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		31 916	4 614	(2 757)	33 773
Terrains		11 311	605	-	11 916
Constructions	Sol propre	12 506	1 200	-	13 706
	Sol d'autrui	-	-	-	-
	Install générales	8 389	1 003	(837)	8 556
Installations Techniques, Matériel et Outillage		578 112	35 950	(187)	613 875
Autres immobilisations corporelles	Installations générales	570	1	-	571
	Matériel de transport	29	14	-	43
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	2 138	273	(140)	2 271
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		613 056	39 046	(1 163)	650 939
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		-	-	-	-
TOTAL		644 971	43 660	(3 920)	684 711

Mises au rebut des immobilisations

Des mises au rebut ont eu lieu sur l'exercice 2024 pour un montant de 14 664 milliers d'euros avec une valeur nette comptable de 91 milliers d'euros.

IMMOBILISATIONS EN COURS

Les immobilisations en cours sont valorisées à leur coût de production comprenant les dépenses de matériel, les dépenses externes (sous-traitance) et une quote-part de dépenses de personnel.

Toute dépense liée à un projet d'investissement est comptabilisée systématiquement en charge.

Chaque fin de mois, une écriture de production d'immobilisation neutralise la charge au compte de résultat avec en contrepartie un compte d'immobilisation en cours.

Les dates de mise en service des immobilisations complexes s'entendent à la date de réception du PV de conformité de la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) pour les canalisations et le stockage.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les titres de participation sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et font l'objet d'un test de dépréciation à la clôture qui conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur actuelle des titres possédés devient inférieure à leur valeur nette comptable.

Les frais d'acquisition de titres de participation sont rattachés au coût d'acquisition de l'actif. Ils sont amortis fiscalement sur 5 ans.

Les immobilisations financières se répartissent comme suit :

- Titres de participations pour 333 milliers d'euros :
 - 100 actions TeréHY pour 0,01 milliers d'euros,
 - 773 233 actions 3GRT pour 0,8 milliers d'euros,
 - 3 120 actions Déclaranet pour 312 milliers d'euros,
 - 19 200 actions Prisma pour 19 milliers d'euros.
- Titres immobilisés dans le cadre de l'activité de portefeuille :
 - Fonds OCCIGEN pour 476 milliers d'euros.
- Dépôts et cautionnements pour 231 milliers d'euros.

STOCKS ET EN-COURS

Méthode

Les stocks sont évalués d'après la méthode du coût moyen pondéré.

Le coût d'entrée en stock des articles comprend les frais réels accessoires d'achat (hors transport). Les travaux en cours sont valorisés à leur coût de production qui comprend les dépenses de matériel et les dépenses externes.

Les stocks au 31 décembre 2024 sont comptabilisés sur la base de l'inventaire annuel.

Les stocks de gaz pour autoconsommation sont comptabilisés au coût de revient car ils sont consommés dans notre cycle d'exploitation, sans revente.

La provision pour dépréciation du stock de matières et fournitures est constituée sur la base de l'analyse détaillée de chaque article. La date de dernier mouvement de l'article est comparée à la date de clôture. La différence obtenue permet de calculer un nombre d'années qui détermine le pourcentage de provision.

NOMBRE D'ANNÉES	POURCENTAGE
- DE 3 ANS	0%
DE 3 À 4 ANS	10%
DE 4 À 5 ANS	20%
DE 5 À 6 ANS	30%
DE 6 À 7 ANS	40%
DE 7 À 8 ANS	50%
DE 8 À 9 ANS	60%
DE 9 À 10 ANS	70%
DE 10 À 11 ANS	80%
DE 11 À 12 ANS	90%
+ DE 12 ANS	100%

Valeurs

En milliers d'euros

	GAZ ÉQUILIBRAGE	GAZ BESOINS PROPRES	QUOTAS CO2	MATÉRIEL			TOTAL
				Brut	Dépréciation	Net	
À l'ouverture de l'exercice	177	19 641	517	21 482	(4 912)	16 570	36 905
Variation	52	1 418	57	2 429	(61)	2 368	3 895
Au 31 décembre 2024	228	21 059	574	23 912	(4 973)	18 939	40 800

Quotas de CO₂

Teréga SA est une entreprise soumise au système d'échange de quotas d'émission de l'Union Européenne.

La valeur comptable des stocks de quotas et unités assimilées portée au bilan de la société au 31 décembre 2024 s'élève à 574 milliers d'euros. Ces stocks sont comptabilisés selon la méthode du coût moyen unitaire pondéré.

Les quotas et unités assimilées étant détenus afin de se conformer aux exigences de la réglementation, le modèle économique de Production a été retenu (cf ANC n°2012-03 du 4 octobre 2012).

Au titre de l'année 2024, Teréga SA estime avoir émis l'équivalent de 4 771 quotas de gaz à effet de serre. Cette estimation se base sur un croisement entre des relevés techniques réguliers et des projections de consommation.

ÉTAT DES CRÉANCES

En milliers d'euros

		MONTANT BRUT AU 31 DÉCEMBRE 2024	DEGRÉ DE LIQUIDITÉ - ACTIF	
			ÉCHÉANCES À MOINS DE 1 AN	ÉCHÉANCES À PLUS DE 1 AN
CRÉANCES DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		708	-	708
AVANCES ET ACOMPTES VERSÉS SUR COMMANDES		76	76	-
CRÉANCES DE L'ACTIF CIRCULANT		10 767	9 920	847
Clients douteux ou litigieux		1 077	229	847
Autres créances clients		4 649	4 649	-
Personnel et comptes rattachés		36	36	-
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux		522	522	-
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	-	-	-
	Taxe sur la valeur ajoutée	4 392	4 392	-
	Autres impôts,taxes et versements assimilés	3	3	-
	Subventions reçues	-	-	-
Groupe et autres associés		66	66	-
Débiteurs divers		22	22	-
CHARGES À ÉTALER		16 565	2 211	14 354
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE		189	189	-
TOTAL		28 304	12 396	15 909

Les créances clients sont dépréciées dès lors que l'échéance est passée de deux ans.
Une dépréciation peut être faite avant ce délai si Teréga identifie un risque d'irrecouvrabilité.

Les charges à étaler comprennent les frais d'émission des emprunts obligataires.

DISPONIBILITÉS

En milliers d'euros

	31 DÉCEMBRE 2024	31 DÉCEMBRE 2023	Variation
Disponibilités	4 879	22 667	(17 788)
Placements court terme	566 500	-	566 500
Intérêts courus	868	-	868
TOTAL	572 247	22 667	549 580

Le niveau de disponibilités au 31 décembre 2024 tient compte du nouvel emprunt obligataire émis en septembre 2024 qui viendra rembourser l'emprunt de 550 millions d'euros arrivant à échéance en juillet 2025.

CAPITAUX PROPRES

Le capital est composé de 2 197 386 actions de 8 euros.

En milliers d'euros

	À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	VARIATION	AU 31 DÉCEMBRE 2024
Nombre d'actions	2 197 386	-	2 197 386
Capital social ou individuel	17 579	-	17 579
Primes d'émission, de fusion, d'apport	12	-	12
Ecart de réévaluation	109	-	109
Réserve légale	1 758	-	1 758
Réserves statutaires ou contractuelles	131	-	131
Autres Réserves	171	-	171
Report à nouveau	-	-	-
Acompte sur dividendes	(47 002)	(703)	(47 705)
Résultat	96 713	9 176	105 889
Subventions d'investissement	44 120	(1 309)	42 811
Provisions réglementées	414 085	34 191	448 276
TOTAL	527 676	41 354	569 030

Le 23 mai 2024, l'Assemblée Générale a approuvé l'affectation du résultat de l'exercice 2023 d'un montant de 96 713 milliers d'euros, telle que proposée par le Conseil d'Administration, et décide en conséquence de distribuer à Teréga SAS des dividendes pour un montant de 49 711 milliers d'euros, en complément de l'acompte sur dividendes de 47 002 milliers d'euros décidé en décembre 2023.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

La société constitue une provision chaque fois qu'un risque constitue une obligation vis-à-vis d'un tiers et pour laquelle le passif probable peut être estimé avec une précision suffisante.

Tableaux de variation des provisions pour risques et charges au 31 décembre 2024 :

En milliers d'euros

	AU 31/12/2023	MOUVEMENTS		AU 31/12/2024
		Augmentations	Diminutions	
PROVISIONS POUR RISQUES	762	262	-	1 024
Contentieux RH	250	-	-	250
Médaille du travail	1 262	-	(247)	1 015
MIP	82	-	(39)	42
PROVISIONS POUR CHARGES	1 593	-	(286)	1 307
TOTAL	2 355	262	(286)	2 331

ÉTAT DES DETTES

En milliers d'euros

		MONTANT BRUT AU 31 DÉCEMBRE 2024	DEGRÉ D'EXIGIBILITÉ DU PASSIF		
			MOINS DE 1 AN	DE 1 AN À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS
Autres emprunts obligataires		2 000 000	550 000	-	1 450 000
Emprunts et dettes financières divers		-	-		
Intérêts courus sur emprunts		17 353	17 353		
Avances et acomptes reçus		-	-		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		20 767	20 767		
Personnel et comptes rattachés		18 958	18 958		
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux		13 495	13 495		
État et autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfices	-	-		
	Taxe sur la valeur ajoutée	4 411	4 411		
	Autres impôts, taxes et assimilés	882	882		
Dettes fiscales et sociales		-	-		
Groupe et associés		-	-		
Autres dettes		151	151		
Produits constatés d'avance		-	-		
TOTAL		2 076 017	626 017	-	1 450 000
Emprunts souscrits en cours d'exercice		600 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice		40 000			

La structure financière est composée :

- D'emprunts obligataires pour 2 000 000 milliers d'euros, dont :
 - Emprunt obligataire public pour 550 000 milliers d'euros, à échéance 2025, taux 2,200% ;
 - Emprunt obligataire public pour 500 000 milliers d'euros, à échéance 2030, taux 0,875% ;
 - Emprunt obligataire privé pour 350 000 milliers d'euros, à échéance 2035, taux 2,998% ;
 - Emprunt obligataire public pour 600 000 milliers d'euros, à échéance 2034, taux 4%.
- D'une ligne de crédit d'une capacité de tirage de 250 000 milliers d'euros. Aucun tirage n'a été réalisé en 2024.

Teréga SA individuellement n'est pas soumis à des ratios bancaires mais le sous palier de consolidation aux bornes de la société Teréga SAS l'est.

PRODUITS D'EXPLOITATION

En milliers d'euros

DÉTAIL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	31/12/2024	31/12/2023
CHIFFRE D'AFFAIRES	516 534	691 597
Recettes de capacités de Transport	260 608	266 391
Recettes de capacités de Stockage	158 397	96 956
Autres produits	52 083	51 621
Ventes de gaz naturel pour équilibrage et congestion	28 990	197 829
Recettes Stockage / Compensation	16 445	78 800
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES TRANSPORT	340 643	514 899
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES STOCKAGE	175 891	176 698
PRODUCTION IMMOBILISÉE	153 832	172 426
REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS, TRANSFERTS DE CHARGES	681	575
Reprise des provisions retraites	303	193
Transfert de charges d'exploitation	378	279

Le chiffre d'affaires est constitué :

- De la production vendue de services, elle correspond principalement aux recettes de capacités de transport et de stockage, auxquelles s'ajoutent les recettes provenant des contrats de raccordement et de transit. L'ensemble du chiffre d'affaires est réalisé en France ;
- Des ventes de marchandises qui correspondent aux ventes de gaz pour l'équilibrage du réseau. Elles sont neutralisées par un compte d'achat de gaz et n'ont donc pas d'incidence sur le résultat ;
- Des ventes de gaz dans le cadre de la gestion des flux de congestion qui annulent partiellement une charge que l'on retrouve dans le poste achat de matières premières et autres approvisionnements, créant un impact sur le résultat de -0,2 millions d'euros en 2024 (contre -3,8 millions d'euros en 2023), qui sera restituée à Teréga par le mécanisme du CRCP.
- De la compensation stockage, qui correspond à la différence entre les capacités de stockage vendues aux enchères et le niveau de prix attendu pour l'activité stockage défini par la CRE annuellement. La baisse observée en 2024 et 2023 s'explique par le succès des enchères de stockage sur l'exercice 2024.

En milliers d'euros

	31 DÉCEMBRE 2024				31 DÉCEMBRE 2023			
	CA Total	Congestion	Equilibrage	CA hors équilibrage / congestion	CA Total	Congestion	Equilibrage	CA hors équilibrage / congestion
Transport	340 643	6 947	22 043	311 654	514 899	156 155	41 674	317 070
Stockage	175 891	-	-	175 891	176 698	-	-	176 698
Total	516 534	6 947	22 043	487 544	691 597	156 155	41 674	493 768

CHARGES D'EXPLOITATION

Les achats de matières premières et autres approvisionnements sont principalement constitués d'achat de gaz (consommation propre, équilibrage du réseau, congestion) et de fournitures stockées.

En milliers d'euros

ACHATS MATIÈRES PREMIÈRES & AUTRES APPROVISIONNEMENTS	31/12/2024	31/12/2023
Achats de quotas de gaz à effet de serre	748	-
Achats de gaz	31 842	238 533
Dont congestion / équilibrage	28 763	200 998
Fournitures magasins	10 157	5 658
TOTAL	42 747	244 191

Les charges d'exploitation comprennent des dépenses d'investissements neutralisées par la production immobilisée.

En milliers d'euros

NATURE DES CHARGES INCLUSES DANS LA PRODUCTION IMMOBILISÉE	31/12/2024	31/12/2023
Achats de matières premières et autres approvisionnements	-	21 401
Variation de stock	4 253	2 991
Autres achats et charges externes	126 923	126 888
Impôts, taxes et versements assimilés	358	417
Salaires et traitements	13 451	12 414
Charges sociales	7 631	7 045
Autres charges d'exploitation	1 216	1 302
DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS	153 832	172 458

La différence entre le total de ce tableau et la ligne "Production Immobilisée" du compte de résultat correspond à des natures de charges autres que les charges d'exploitation.

Les autres achats et charges externes se décomposent ainsi :

En milliers d'euros

AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	31/12/2024	31/12/2023
Autres achats	44 532	57 616
Sous-traitance générale	46 356	47 784
Locations et charges locatives	4 360	2 199
Entretiens et réparations	95 935	99 412
Primes d'assurance	1 840	1 455
Divers	1 879	1 964
Honoraires	8 366	6 340
Publicités	2 417	2 053
Transports	318	291
Déplacements, missions	3 113	2 720
Frais postaux	2 129	1 908
Services bancaires	127	120
Autres charges externes	951	1 072
TOTAL	212 322	224 935

RÉSULTAT FINANCIER

En milliers d'euros

	31/12/2024	31/12/2023
Produits financiers de participations	-	16
Autres intérêts et produits assimilés	7 064	1 340
PRODUITS FINANCIERS	7 064	1 356
Dotations financières aux amortissements et provisions	2 469	1 895
Intérêts et charges assimilées	34 279	27 293
CHARGES FINANCIÈRES	36 748	29 188
RÉSULTAT FINANCIER	(29 685)	(27 831)

Les produits financiers correspondent à des revenus de placements de trésorerie.
Les dotations financières aux amortissements correspondent à l'étalement des primes d'émission d'emprunt au compte de résultat.
Enfin, les intérêts et charges assimilés regroupent les intérêts financiers sur la dette.

IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

	En milliers d'euros	
	31/12/2024	31/12/2023
Provision au titre de la période concernée	36 042	32 808
Contribution sociale	1 164	1 057
Crédits d'impôt	(455)	(414)
Solde d'impôt de l'année précédente	37	33
CHARGE D'IMPÔT	36 788	33 484
DÉCOMPOSITION DES CRÉDITS D'IMPÔT		
MÉCÉNAT	246	76
RECHERCHE	96	221
FAMILLE	113	117

AUTRES INFORMATIONS

EFFECTIFS

EFFECTIF VENTILÉ PAR CATÉGORIE	31/12/2024	31/12/2023
Cadres	302	293
OETAM	345	353
TOTAL EFFECTIF	647	646

EFFECTIF MOYEN EMPLOYÉ PENDANT L'EXERCICE	31/12/2024	31/12/2023
Cadres	295	286
OETAM	351	352
TOTAL EFFECTIF MOYEN	646	638

INTÉGRATION FISCALE

Teréga SA appartient au groupe d'intégration fiscale constitué par Teréga Holding.

PARTIES LIÉES

Toutes les transactions avec les parties liées concernent des transactions effectuées avec les sociétés mères et sœurs et sont conclues à des conditions normales de marché, ainsi que des flux de mécénat avec Teréga Accélérateur d'Énergies.

ENGAGEMENTS SOCIAUX

L'évaluation actuarielle des engagements sociaux en norme IAS 19 a été transmise en janvier 2025 par le cabinet Mercer.
Les engagements sociaux sont présentés hors bilan.

Les montants ci-dessous sont issus de ce rapport.

En milliers d'euros

	CAA	IFC	MIP	MDT	PEC	TPAR	CET	TOTAL
Au 01/01/2024	7 793	6 124	3 865	1 015	161	-	3 604	22 562
Dotation	989	1 292	383	17	5	61	214	2 961
Coût des services rendus	298	446	252	64			376	1 436
Coût des services passés	431	639	-			61		1 131
Charges d'intérêts	260	207	131	34	5		121	758
Réévaluation d'autres avantages long terme				(81)			(283)	(364)
Reprise	(322)	(431)	(39)	(19)	(11)		(89)	(911)
Versements de l'employeur	(322)	(431)	(39)	(19)	(11)		(89)	(911)
Au 31/12/2024	8 460	6 985	4 209	1 013	155	61	3 729	24 612
Gains/pertes actuariels	(12)	(43)	(321)		8			(368)
Au 31/12/2024	8 448	6 942	3 888	1 013	163	61	3 729	24 244

Les avantages du personnel sont principalement composés des éléments suivants :

- Droit de Cessation Anticipé d'Activité (CAA) : régime de retraite dont le but est de fournir une allocation de retraite au salarié ayant une ancienneté suffisante en service posté,
- Indemnités de fin de carrière (IFC) : versement en capital dû au salarié par l'entreprise lors du départ à la retraite,
- MIP (Mutuelle de l'Industries du Pétrole) : régime de complémentaire santé,
- Médailles du travail (MDT) : capital versé au salarié lorsque celui-ci atteint une certaine ancienneté groupe,
- PEC (Plan Epargne Choisie) : jours que les anciens détachés ont acquis et dont ils disposent pour partir plus tôt en retraite,
- Temps Partiel Avant Retraite (TPAR) : correspond au coût employeur de la majoration des salaires et le maintien des cotisations retraites pendant la période concernée,
- CET (Compte Epargne Temps) : dispositif qui permet aux salariés qui le désirent d'accumuler des droits de congés rémunérés.

ENGAGEMENTS REÇUS

En milliers d'euros

	31/12/2024	31/12/2023
Cautions bancaires clients	84 380	89 868
Cautions bancaires fournisseurs	14 114	11 443
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS	98 494	101 311

Au titre de la période pluriannuelle 2021 - 2025 d'allocation gratuite de quotas, Teréga SA doit recevoir :

NOMBRE DE QUOTAS ALLOUÉS	
2024	3 853
2025	3 853

Ces données sont à jour des arrêtés du 28 octobre 2024, du 28 juillet 2023 et du 4 août 2022 modifiant l'arrêté du 10 décembre 2021 fixant la liste des exploitants d'installations soumises à autorisation pour les émissions de gaz à effet de serre ainsi que le montant des quotas d'émission affectés à titre gratuit pour les exploitants d'installations pour lesquelles des quotas d'émission à titre gratuit sont affectés, pour la période 2021-2025.
L'arrêté fixant la liste des exploitants ainsi que les montants de quotas alloués pour la période 2026 - 2030 n'est pas encore connu à ce jour.

ENGAGEMENTS DONNÉS

Garantie ICPE

Le 12 octobre 2022 Teréga SA a fourni une garantie ICPE (Installations Classées Protection de l'Environnement) à la préfecture du Gers, dans le cadre du forage du puits d'Izaute pour un montant de 1,5 millions d'euros. Cette garantie expirera en octobre 2030.

Versement au fonds OCCIGEN

En 2024, Teréga SA a souscrit 2 millions d'euros au capital du fonds d'investissement OCCIGEN. Ce fonds vise la réalisation d'investissements minoritaires au capital d'entreprises et de sociétés de projet dans le secteur de la transition énergétique.

En novembre 2024, un versement de 0,5 million d'euros a été effectué, les 1,5 M€ restant à appeler constituent des engagements hors bilan à la clôture de l'exercice 2024.

RÉMUNÉRATION DE L'ACTIVITÉ DES ADMINISTRATEURS

La rémunération de l'activité des administrateurs pour l'exercice 2024 s'élève à 165 000€.

EVENEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLÔTURE

Pas d'événement postérieur à la clôture identifié.